



L'INFO SEGUR

SPÉCIAL GRADES EN VOIE D'EXTINCTION CATÉGORIES A ET B

Deuxième phase du 3ème volet des accords du Ségur de la Santé, les **revalorisations de salaires des grades en voie d'extinction des agents des filières soignantes, médico-techniques et de rééducation**, se dessinent aujourd'hui juste après celles de leurs collègues ayant opté pour la catégorie A sédentaire (voir Info Ségur n°3 juillet 2021).

Ces grades, qui pourtant n'avaient pas vocation à être revalorisés, du fait que plus aucun agent ne peut y entrer, le sont pourtant grâce à la signature de FO aux accords du Ségur de la Santé, sans laquelle de telles augmentations n'auraient pu voir le jour.

Comme inscrit dans ces accords et après l'attribution des **183€ net/mois du CTI**, et le **doublent des promotions** au grade supérieur pour 2020 et 2021, l'ensemble de ces métiers sera revalorisé.

De plus, FO a demandé lors du Comité de Suivi du Ségur de la Santé un nouveau droit d'option pour ces personnels qui auraient finalement voulu intégrer les grilles de leurs collègues de catégorie A. Cette revendication, portée lors des négociations en juin 2020, nous avait été catégoriquement refusée. Cependant, FO a obtenu contre toute attente et à l'instar de ce qui avait été mis en œuvre pour le passage des instituteurs en professeurs des écoles, **l'organisation de concours réservés sur titres** à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans, ouverts aux fonctionnaires **Infirmiers, Ergothérapeutes, Masseurs-kinésithérapeutes, Pédiatres-Podologues, Orthophonistes, Orthoptistes, Psychomotriciens et Manipulateurs en électroradiologie médicale de**

catégorie B. Pour les IADE, IBODE, Infirmières Puéricultrices et Cadres de Santé, le Ministère a refusé cette nouvelle disposition au seul prétexte qu'ils étaient déjà en catégorie A.

Les règles d'organisation générale des concours et les modalités de reclassement seront fixées prochainement. FO a exigé que cette nouvelle opportunité offerte aux agents puisse rester simple dans sa procédure.

Pour l'heure et loin des faux documents qui polluent le web et pullulent sur la toile, la Fédération des personnels des Services Publics et de Santé FO vous communique aujourd'hui dans ce livret la transposition des **projets de décrets sur les nouvelles grilles et règles de reclassement approuvées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière ce 22 juillet 2021 et transmis au Conseil d'État avant leurs publications officielles.**

Le secrétariat fédéral
Paris le 22 juillet 2021

Rappel : les projets de textes concernant les aides-soignants et auxiliaires de puériculture seront tout prochainement examinés au CSFPH et feront l'objet d'une communication rapide de notre Fédération. De plus, les nouvelles grilles de rémunération des infirmiers de catégorie A s'appliqueront également à compter de janvier 2022 pour les techniciens de laboratoire, diététiciens et préparateurs en pharmacie hospitalière pour lesquels les modalités de reclassement seront prochainement discutées.





RECLASSEMENT,
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE...
Profitez d'une simulation
PERSONNALISÉE!

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE VOTRE DÉLÉGUÉ
SYNDICAL **FO** !

Exemple de reclassement et de projection de carrière
disponible au local syndical FO de votre établissement.



Stéphane M.
Infirmier Classe Supérieure (Cat B Ext)
Echelon 3/Indice 485 au 08-06-2020

Reclassement Echelon 3/Indice 485 vers Echelon 3.0/Indice avec conservation de 320 jours d'ancienneté (0 jours d'ajustement)

DATES	AVANT SEGUR FO			APRÈS SEGUR FO			GAINS SEGUR FO		
	ECHELON	INDICE	TRAITEMENT	ECHELON	INDICE	TRAITEMENT	GAIN INDICE	GAIN	GAIN + CTI
01-10-2021	3	485	1804€	3	495	1841€	10	37€	220€
15-11-2022				4	521	1938€	36	134€	317€
08-06-2023	4	510	1897€				11	41€	224€
15-05-2025				5	544	2024€	34	126€	309€
08-06-2026	5	534	1986€				10	37€	220€
15-11-2027				6	561	2087€	27	100€	283€
15-05-2030				7	575	2139€	41	153€	336€
08-06-2030	6	555	2065€				20	74€	257€
15-11-2032				8	585	2176€	30	112€	295€
08-06-2034	7	569	2117€				16	60€	243€
15-11-2035				9	600	2232€	31	115€	298€
08-06-2038	8	587	2184€				13	48€	231€
15-11-2038				10	620	2306€	33	123€	306€

Ce document est une simulation et ne tient pas compte d'une éventuelle promotion à un grade supérieur. Les dates indiquées peuvent varier de quelques jours avec les changements d'échelon réels

L'ensemble des sommes indiquées sont exprimées en net (hors prélèvement impôts) à l'euro près.

Traitement Brut (TB = Indice Majoré x valeur du point 2021 (4,686 €)) - cotisations CNRA (11,10%) - CSG (9,20% de 98,25% du TB) - CRDS (0,5% de 98,25% du TB)

INFIRMIER, MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
MANIPULATEUR RADIO, ERGOTHÉRAPEUTE
ORTHOPHONISTE, ORTHOPTISTE
PÉDICURE PODOLOGUE, PSYCHOMOTRICIEN



CLASSE
NORMALE

Avant "Ségur de la Santé"		
Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 24 ans
		Durée échelon
8e	534	
7e	495	4,0
6e	462	4,0
5e	429	4,0
4e	409	4,0
3e	389	3,0
2e	371	3,0
1er	356	2,0

Reprise Ancienneté

- AA si A>2,5 ans
- AA
- AA
- AA
- AA
- AA
- AA
- AA

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"						
Reclassement Segur Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 24 ans	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
		Durée échelon				
8e	554		2 061 €	20	75 €	258 €
7e	515	4,0	1 916 €	20	75 €	258 €
6e	477	4,0	1 774 €	15	56 €	239 €
5e	444	4,0	1 652 €	15	56 €	239 €
4e	422	4	1 570 €	13	49 €	232 €
3e	403	3	1 499 €	14	53 €	236 €
2e	386	3	1 436 €	15	56 €	239 €
1er	371	2	1 380 €	15	56 €	239 €

Lors du reclassement, l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon est éventuellement reprise

- **S AA (Sans Ancienneté Acquise)** : pas de reprise d'ancienneté
- **AA (Ancienneté Acquise)** : reprise de l'intégralité de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA.... (Proportion de l'Ancienneté Acquise)** : reprise partielle de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **AA si A>2,5 ans... reprise de l'intégralité de l'ancienneté acquise si et seulement si l'ancienneté dans l'échelon est supérieure à une certaine durée (ex : 2ans et 6 mois)**
 - **AA, 1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA... + ou -1 an (Totalité ou Proportion de l'Ancienneté Acquise Majorée)** : même règle que le cas précédent mais augmentée ou diminuée de la durée indiquée dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon.

L'ensemble des sommes indiquées sont exprimées en net (hors prélèvement impôts) à l'euro près :

Traitement Brut (TB=Indice Majoré x valeur du point 2021 (4,686 €))

- cotisations CNRACL (11,10%) - CSG (9,20% de 98,25% du TB) - CRDS (0,5% de 98,25% du TB)

INFIRMIER, MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
MANIPULATEUR RADIO, ERGOTHÉRAPEUTE
ORTHOPHONISTE, ORTHOPTISTE
PÉDICURE PODOLOGUE, PSYCHOMOTRICIEN



CLASSE
SUPÉRIEURE

Avant "Ségur de la Santé"			
Grille actuelle			
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 21 ans	
		Durée échelon	Ancienneté dans l'échelon

Reprise Ancienneté

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"						
Reclassement Segur			Octobre 2021	Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 21 ans	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
		Durée échelon				
10e	620		2 306 €	33	123 €	306 €
9e	600	3,0	2 232 €	13	49 €	232 €
8e	585	3,0	2 176 €	16	60 €	243 €
7e	575	2,5	2 139 €	20	75 €	258 €
6e	561	2,5	2 087 €	6	23 €	206 €
				27	101 €	284 €
5e	544	2,5	2 024 €	34	127 €	310 €
4e	521	2,5	1 938 €	11	41 €	224 €
3e	495	2,0	1 841 €	10	38 €	221 €
2e	469	2,0	1 745 €	8	30 €	213 €
1er	455	1,0	1 693 €	10	38 €	221 €

8e	587		AA
7e	569	4,0	3/4 AA
6e	555	4,0	Si A ≥ 2 ans
			Si A < 2 ans
5e	534	4,0	AA-2,5ans
4e	510	3,0	Si A ≥ 2 ans
			Si A < 2 ans
3e	485	3,0	2/3 AA
2e	461	2,0	AA
1er	445	1,0	AA



*GAIN par rapport à l'ancien échelon sommital

RECLASSEMENT,
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE...
Profitez d'une simulation
PERSONNALISÉE!

• 5/6 (AA-2 ans) ... reprise d'une proportion (ex : 5/8) de l'ancienneté acquise au-delà d'une durée (ex : deux ans)



Cas particuliers : dans quelques situations, pour un même échelon, le reclassement est différent tant dans le choix du nouvel échelon que dans la reprise d'ancienneté. Cette différence de reclassement est fonction alors de la durée acquise dans l'échelon d'origine Si A ≥ 2 ans et Si A < 2 ans signifient alors à partir de deux ans et avant deux ans d'ancienneté dans l'échelon d'origine

**INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE
IBODE**



**CLASSE
NORMALE**

Avant "Ségur de la Santé"		
Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 21 ans
		Durée échelon

Reprise Ancienneté

8e	535	-	AA
7e	502	4,0	AA
6e	472	4,0	AA
5e	445	4,0	3/4 AA
4e	426	3,0	AA
3e	400	3,0	2/3 AA
2e	381	2,0	1/2 AA
1er	355	1,0	S AA

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"						
Reclassement Segur Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 21 ans	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
		Durée échelon				
8e	579		2 154 €	44	164 €	347 €
7e	545	4,0	2 027 €	10	38 €	221 €
6e	515	4,0	1 916 €	13	49 €	232 €
5e	489	4,0	1 819 €	17	64 €	247 €
4e	466	3,0	1 734 €	21	79 €	262 €
3e	441	3,0	1 641 €	15	56 €	239 €
2e	420	2,0	1 562 €	20	75 €	258 €
1er	394	1,0	1 466 €	13	49 €	232 €
				39	146 €	329 €

*GAIN par rapport à l'ancien échelon sommital

Grille issue du projet de décret validé au CSFPH, avant son passage au Conseil d'Etat

Lors du reclassement, l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon est éventuellement reprise

- **S AA (Sans Ancienneté Acquisée)** : pas de reprise d'ancienneté
- **AA (Ancienneté Acquisée)** : reprise de l'intégralité de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA...** (Proportion de l'Ancienneté Acquisée) : reprise partielle de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **AA, 1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA... + ou -1 an (Totalité ou Proportion de l'Ancienneté Acquisée Majorée)** : même règle que le cas précédent mais augmentée ou diminuée de la durée indiquée dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon.

L'ensemble des sommes indiquées sont exprimées en net (hors prélèvement impôts) à l'euro près :

Traitement Brut (TB=Indice Majoré x valeur du point 2021 (4,686 €))

- cotisations CNRACL (11,10%) - CSG (9,20% de 98,25% du TB) - CRDS (0,5% de 98,25% du TB)

INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE
IBODE



CLASSE
SUPÉRIEURE

Avant "Ségur de la Santé"

Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 15,5 ans
		Durée échelon

Reprise Ancienneté

7e	593	-	7/8 AA
6e	555	3,5	6/7 AA
5e	536	3,0	AA
4e	514	3,0	AA
3e	490	2,0	AA
2e	470	2,0	AA
1er	435	2,0	S AA

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"

Reclassement Segur 3eme grade Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 19,5 ans Durée échelon	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
8e	682		2 537 €	89	332 €	515 €
7e	640	4,0	2 381 €	47	175 €	358 €
6e	598	3,5	2 225 €	5	19 €	202 €
5e	578	3,0	2 150 €	23	86 €	269 €
4e	552	3,0	2 053 €	16	60 €	243 €
3e	529	2,0	1 968 €	15	56 €	239 €
2e	509	2,0	1 893 €	19	71 €	254 €
1er	482	2,0	1 793 €	12	45 €	228 €
				47	175 €	358 €

*GAIN par rapport à l'ancien échelon sommital



RECLASSEMENT,
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE...
Profitez d'une simulation
PERSONNALISÉE!

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE VOTRE DÉLÉGUÉ
SYNDICAL **FO** !



IADE CLASSE NORMALE

Avant "Ségur de la Santé"

Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 21 ans
		Durée échelon
8e	566	
7e	532	4,0
6e	503	4,0
5e	477	4,0
4e	454	3,0
3e	429	3,0
2e	409	2,0
1er	382	1,0

Reprise Ancienneté

AA

AA

AA

AA

AA

AA

AA

AA

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"

Reclassement Segur 2eme grade Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 21 ans	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
		Durée échelon				
8e	579		2 154 €	13	49 €	232 €
7e	545	4,0	2 027 €	13	49 €	232 €
6e	515	4,0	1 916 €	12	45 €	228 €
5e	489	4,0	1 819 €	12	45 €	228 €
4e	466	3,0	1 734 €	12	45 €	228 €
3e	441	3,0	1 641 €	12	45 €	228 €
2e	420	2,0	1 562 €	11	41 €	224 €
1er	394	1,0	1 466 €	12	45 €	228 €

Grille issue du projet de décret validé au CSFPH, avant son passage au Conseil d'Etat

Lors du reclassement, l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon est éventuellement reprise

- **S AA (Sans Ancienneté Acquisée)** : pas de reprise d'ancienneté
- **AA (Ancienneté Acquisée)** : reprise de l'intégralité de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA...** (Proportion de l'Ancienneté Acquisée) : reprise partielle de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **AA, 1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA... + ou -1 an** (Totalité ou Proportion de l'Ancienneté Acquisée Majorée) : même règle que le cas précédent mais augmentée ou diminuée de la durée indiquée dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon.

L'ensemble des sommes indiquées sont exprimées en net (hors prélèvement impôts) à l'euro près :

Traitement Brut (TB=Indice Majoré x valeur du point 2021 (4,686 €))

- cotisations CNRACL (11,10%) - CSG (9,20% de 98,25% du TB) - CRDS (0,5% de 98,25% du TB)



IADE CLASSE SUPÉRIEURE

Avant "Ségur de la Santé"

Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 15,5 ans Durée échelon
7e	627	
6e	586	3,5
5e	566	3,0
4e	540	3,0
3e	517	2,0
2e	498	2,0
1er	470	2,0

Reprise Ancienneté

- AA
- AA
- AA
- AA
- AA
- AA
- AA

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"

Reclassement Segur Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 19,5 ans Durée échelon	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
8e	682		2 537 €	55	205 €	388 € *
7e	640	4,0	2 381 €	13	49 €	232 €
6e	598	3,5	2 225 €	12	45 €	228 €
5e	578	3,0	2 150 €	12	45 €	228 €
4e	552	3,0	2 053 €	12	45 €	228 €
3e	529	2,0	1 968 €	12	45 €	228 €
2e	509	2,0	1 893 €	11	41 €	224 €
1er	482	2,0	1 793 €	12	45 €	228 €

*GAIN par rapport à l'ancien échelon sommital



RECLASSEMENT,
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE...
Profitez d'une simulation
PERSONNALISÉE!

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE VOTRE DÉLÉGUÉ
SYNDICAL **FO** !



CADRE DE SANTÉ

Avant "Ségur de la Santé"

Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 19 ans Durée échelon
8e	632	-
7e	574	4,0
6e	545	4,0
5e	515	3,0
4e	489	3,0
3e	461	2,0
2e	431	2,0
1er	395	1,0

Reprise Ancienneté

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"

Reclassement Segur Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 23 ans	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
		Durée échelon				
9e	687		2 556 €	55	205 €	388 €
8e	647	4,0	2 407 €	15	56 €	239 €
7e	588	4,0	2 187 €	14	53 €	236 €
6e	559	4,0	2 079 €	14	53 €	236 €
5e	529	3,0	1 968 €	14	53 €	236 €
4e	503	3,0	1 871 €	14	53 €	236 €
3e	476	2,0	1 771 €	15	56 €	239 €
2e	444	2,0	1 652 €	13	49 €	232 €
1er	409	1,0	1 521 €	14	53 €	236 €

*

*GAIN par rapport à l'ancien échelon sommital

Grille issue du projet de décret validé au CSFPH, avant son passage au Conseil d'Etat

Lors du reclassement, l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon est éventuellement reprise

- **S AA (Sans Ancienneté Acquisée)** : pas de reprise d'ancienneté
- **AA (Ancienneté Acquisée)** : reprise de l'intégralité de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA...** (Proportion de l'Ancienneté Acquisée) : reprise partielle de l'ancienneté acquise dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon
- **AA, 1/2 AA, 2/3 AA, 3/4 AA... + ou -1 an (Totalité ou Proportion de l'Ancienneté Acquisée Majorée)** : même règle que le cas précédent mais augmentée ou diminuée de la durée indiquée dans la limite de la durée maximale du nouvel échelon.

L'ensemble des sommes indiquées sont exprimées en net (hors prélèvement impôts) à l'euro près :

Traitement Brut (TB=Indice Majoré x valeur du point 2021 (4,686 €))

- cotisations CNRACL (11,10%) - CSG (9,20% de 98,25% du TB) - CRDS (0,5% de 98,25% du TB)



CADRE SUPÉRIEURE DE SANTÉ

Avant "Ségur de la Santé"

Grille actuelle		
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 14 ans
		Durée échelon

Reprise Ancienneté

6e	665		AA
5e	642	3,0	AA
4e	600	3,0	AA
3e	584	3,0	AA
2e	560	3,0	AA
1er	537	2,0	AA

Accords sur les rémunérations et carrières du "Ségur de la Santé"

Reclassement Segur Octobre 2021				Gain immédiat du reclassement		+ CTI (49pts d'indice)
Échelon	Indice Majoré	Durée Totale: 18 ans	Traitement Indiciaire Net	Gain immédiat en Pts d'indice	Gain Net immédiat Octobre 2021	Gain Net Octobre 2021 + CTI Net (183€)
		Durée échelon				
7e	720		2 678 €	55	205 €	388 € *
6e	680	4,0	2 530 €	15	56 €	239 €
5e	657	3,0	2 444 €	15	56 €	239 €
4e	615	3,0	2 288 €	15	56 €	239 €
3e	599	3,0	2 228 €	15	56 €	239 €
2e	574	3,0	2 135 €	14	53 €	236 €
1er	551	2,0	2 050 €	14	53 €	236 €

*GAIN par rapport à l'ancien échelon sommital



RECLASSEMENT,
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE...
Profitez d'une simulation
PERSONNALISÉE!

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE VOTRE DÉLÉGUÉ
SYNDICAL **FO** !